

MAIRIE DE PIEGUT



ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 9 Décembre 2011**

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme Monique OUVRIER-BUFFET, Maire.

**Présents : 5** : Monique OUVRIER-BUFFET, Jean-Pierre BROCHIER, Serge THOME, Georges PAUL, Maurice MAUREL

**Absents : 4** : Camille LEMESLE, Catherine ROBERT-ROUGON, Alain MICHEL, Emmanuelle PAPON

**Secrétaire de séance** : Serge THOME

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce compte-rendu. Mme le Maire les remercie et ouvre la séance.

**1-Délibérations modificatives de crédit**

Serge THOME, adjoint aux finances, présente au conseil municipal les différentes délibérations modificatives de crédit à prendre avant la fin de l'année en cours :

-une concernant le Fond National Garantie Individuelle de Ressources : à inscrire en recettes de l'Etat au 51 044 €uros et en dépenses en reversement à l'Etat pour la même somme.

-une concernant les frais d'études à régler d'ici le vote du prochain budget au cabinet Estrangin pour le PLU : 3755 €uros de plus en dépenses (études pour la commission des sites) à l'article 202-160 compensées par un reste non consommé en dépenses imprévues de fonctionnement et en travaux de voirie

**2-Convention avec ERDF**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF propose à la signature une convention afin d'officialiser le partenariat déjà mis en place avec ses services afin de finaliser les engagements pris de façon respectueuse et poursuivre son action.

Cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec ERDF telle qu'elle a été présentée, pour une période d'1 an à partir de la date de signature, et renouvelable par tacite reconduction.

**3-Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC, gestion durable des forêts.**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère depuis plusieurs années à la certification PEFC pour le développement et la gestion durable de la forêt, et que cette adhésion expire fin décembre 2011. L'association des communes forestières, qui prend en charge le coût d'adhésion, propose de renouveler cette adhésion pour les 5 prochaines années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer, pour l'ensemble des forêts de la commune, à la politique de qualité de la gestion forestière durable définie par l'entité régionale PEFC, de s'engager à respecter les engagements liés à cette adhésion, et d'autoriser Mme le Maire à signer cette adhésion et les différents formulaires liés.

#### **4-Renouvellement de la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (SIMPRO)**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence et la Mairie de Piégut sont liés par une convention d'adhésion pour le Service Intercommunal de Médecine Professionnelle. Cette convention, précédemment conclue pour une période de 3 ans, prend fin le 31 décembre 2011. Il convient donc de la renouveler.

Cette convention concerne l'ensemble des agents de la collectivité et couvre les prestations suivantes :

- une visite systématique tous les 2 ans pour les agents ne présentant pas de risques spéciaux
- une visite supplémentaire dans cet intervalle de deux ans pour tout agent qui en fait la demande
- une visite annuelle systématique pour les agents présentant des risques spéciaux sachant que l'évaluation de ces risques incombe au médecin du travail
- des visites ponctuelles à la demande de la collectivité

Le tarif de la visite médicale est fixée chaque année par le conseil d'administration du centre de gestion, actuellement 63 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au SIMPRO telle qu'elle a été présentée, pour une période de 3 ans à compter du 01/01/2012, et renouvelable par tacite reconduction.

#### **5-Demande de subvention pour le remplacement du fourgon communal**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le fourgon communal nécessite de plus en plus de travaux mécaniques de la part de l'employé communal et que son remplacement est à envisager à terme. Afin d'anticiper l'achat d'un nouveau fourgon, Mme le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général pour ne pas être pris de cours le jour où il faudra réellement en acheter un autre. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de demander une subvention au Conseil Général pour l'achat d'un nouveau fourgon.

#### **Questions diverses :**

-location du logement de la voûte : Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une famille des Mées est venue visiter le logement et qu'elle attend le retour du dossier pour que la commission logement se prononce sur l'attribution de ce logement.

-éclairage public au Forests : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le point lumineux situé au croisement des Forests, sur le poteau électrique déjà existant, là où les enfants attendent le bus scolaire (maternelle, primaire et collège), nécessite la pose d'un compteur et d'un disjoncteur. ERDF a chiffré ces travaux non prévus initialement par CEGELEC à 1058 Euros et 46cents TTC. Mme le Maire espère que ce point lumineux sera opérationnel rapidement pour des raisons de sécurité.

En ce qui concerne les points lumineux prévus à Varamiane et à Belhomme, le chantier est prévu au printemps 2012, une extension de réseau étant nécessaire, et l'avis technique de ERDF sur le devis CEGELEC n'étant pas encore revenu en mairie.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire, Mme OUVRIER-BUFFET